



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Foix le 12 juin 2019

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Service de police de l'eau et des milieux aquatiques
Dossier suivi par : Jphillipe CALMETTE
Tél : 05.61.02.15.68
courriel : philippe.calmette@ariefge.gouv.fr

Synthèse de la consultation du public sur les projets de guide d'entretien des cours d'eau et d'arrêté préfectoral portant obligation de respecter certaines dispositions du guide sur le département de l'Ariège

1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L 123-19-I du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, les projets de guide d'entretien des cours d'eau et d'arrêté préfectoral portant obligation de respecter certaines dispositions du guide sur le département de l'Ariège, ont été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 10 avril au 4 mai 2019 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) www.ariège.pref.gouv.fr (Publications/Consultation du public/Participation du public/Eaux et Milieux Aquatiques)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement- risques/ SPEMA – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX CEDEX.

2 – Résultats de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariefge.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 / 11 h 15 - 14 h 00 / 16 h 00

Site internet : www.ariège.gouv.fr